

Analyse prénatale : les centres de planning familial offrent un soutien supplémentaire aux parents concernés

Les deux centres de planning familial du canton de Neuchâtel élargissent leur offre. Depuis peu, ils dispensent des conseils en matière d'analyse prénatale aux parents qui le désirent. Conformément aux exigences fédérales, il s'agit d'offrir à ces derniers un soutien psycho-social indépendant et complémentaire aux prestations fournies par les médecins traitants. Ces nouvelles prestations sont confidentielles et gratuites.

Faut-il demander une analyse prénatale? Quelles sortes d'analyses demander? Quelles options existent si les résultats sont problématiques? Comment envisager l'accueil d'un enfant handicapé? Quelques questions parmi tant d'autres que des parents peuvent se poser lors de l'attente d'un enfant. Afin de répondre à ces interrogations, les deux centres de planning familial du canton de Neuchâtel - situés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds - offrent désormais soutien et conseils aux parents qui le désirent.

Aujourd'hui, l'évolution des méthodes actuelles de dépistage et de diagnostic prénatal permet d'obtenir des informations de plus en plus pointues et complexes sur la santé de l'enfant à naître. Pour les parents concernés, consentir à ces analyses, c'est aussi prendre le risque de découvrir des résultats inattendus. Il est d'autant plus important qu'ils puissent bénéficier d'informations complémentaires et d'un soutien pour pouvoir prendre des décisions éclairées et très personnelles tout en tenant compte des potentielles conséquences non seulement médicales et éthiques, mais aussi sociales et psychologiques liées à la naissance et à la prise en charge d'un enfant atteint d'une maladie génétique.

Des prestations confidentielles et gratuites

Dans chacun des deux centres de planning familial du canton, une conseillère spécialisée dans la technique de l'entretien a suivi une formation supplémentaire pour offrir ce soutien aux parents qui le souhaitent. Ces nouvelles prestations sont confidentielles et gratuites. Elles sont complémentaires à la prise en charge par les médecins traitants et peuvent être dispensées lors des différentes étapes de la grossesse.

Elles portent en particulier sur les aspects suivants :

- réflexion sur le sens des tests de dépistage et de diagnostic
- prise de décision de consentir ou non aux analyses
- réception d'un résultat
- prise de décision de poursuivre ou d'interrompre la grossesse
- réflexion sur l'acceptation et l'accueil d'un enfant handicapé
- associations de parents d'enfants handicapés et les groupes d'entraide.

Le Service cantonal de la santé publique a informé les médecins en pratique privée et les praticiens hospitaliers de la mise en œuvre de cette offre d'information.

Pour de plus amples renseignements:

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal, Service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse:

Sophie-Mairet 31, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032 967 20 91

St.-Maurice 4, 2000 Neuchâtel, 032 717 74 35

Neuchâtel, le 18 octobre 2011